

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9838

**RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
REEMPLACEMENT D'UN POTEAU TELECOM RUE DE WATTENDAM**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route
Vu la demande présentée par la société MK TELECOM à Avion, qui va effectuer des travaux de remplacement d'un poteau télécom rue de Wattendam
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera restreinte rue de Wattendam au droit du chantier à compter du 17/05/2023 pour une durée de 15 jours. Le chantier sera interdit au public.

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit.

Art 3 : La vitesse sera limitée à 30km/h.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise MK TELECOM
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie, le SDIS, les gestionnaires de transports et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 17/05/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.